



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Olivier KORMANN, Maire,

Membres Présents :

Olivier KORMANN, Jean-Michel THIRION, Christelle MAZZOLINI, Franck CZACHOR, Marie-Ange ANDRIEUX, Caroline BETHMONT (arrivée à 21h05), Yveline HERFELD ; David KUCKLICK, Philippe LELONG, Maurice MACCHI, Chrystelle OMPHALIUS, Christian TEITGEN, Flor WALT

Absents avec excuses :

Amélie AGGOUNI (procuration à David KUCKLICK)
Fabien MARIEN

Chrystelle Omphalius est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 3 février 2023 - Date d'affichage de la convocation : 3 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

COMMUNICATIONS :

1) Poste d'enseignant à l'école élémentaire Jean-Marie Pelt

Le 3 janvier 2023, Monsieur le Directeur Académique, Monsieur Cottet, nous alertait sur la faiblesse des effectifs prévisionnels attendus au sein de l'Ecole Elémentaire « Jean-Marie Pelt », le conduisant à envisager une fermeture de classe à la rentrée 2023.

Par courrier daté du 13 janvier 2023, et après en avoir informé le conseil d'école, Olivier Kormann, Maire de Rodemack, adressait une réponse à Monsieur Cottet, mettant en évidence la dynamique municipale et l'évolution présumée de la population dans les prochaines années.

C'est avec plaisir que nous avons appris que les arguments exposés ont été entendus par le directeur académique et le « Comité Social d'Administration Spécial Départemental » puisque nous venons d'apprendre que la fermeture de classe ne serait pas actée.

A la rentrée prochaine, Rodemack comptera bien 5 classes en école élémentaire, comme actuellement. Nous pouvons nous réjouir de cette nouvelle, mais devons rester attentifs car la situation reste tendue.

Nous tenons à remercier l'ensemble des enseignants, les représentants des parents d'élèves, les membres de l'APE et l'inspectrice d'académie pour l'écoute et les discussions constructives autour de ce sujet sensible.

2) Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 19 février 2023.

Nous vous rappelons l'importance de remplir le questionnaire de recensement de la population. Cette démarche est obligatoire.

Nous remercions sincèrement les 59,7 % de notre population ayant déjà complété le formulaire internet (ou papier) ! Il vous reste quelques jours pour effectuer la démarche.

Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à contacter la Mairie de Rodemack au 03 82 83 05 50 ou par mail : commune-de-rodemack@wanadoo.fr

3) Plan Local d'Urbanisme

Le rapport du commissaire enquêteur est en cours de finalisation et devrait nous parvenir dans les prochains jours. A l'issue de cette dernière phase d'instruction du projet, le conseil municipal se prononcera, lors de sa prochaine assemblée du mois de mars, sur l'approbation de la révision du PLU.

4) Evolution du prix de l'électricité

Pour rappel, la commune de Rodemack a adhéré en 2022 au groupement de commande coordonné par Matec (Moselle Agence Technique) au niveau du département de la Moselle. Nous avons été informé le 04 février du prix de fourniture hors taxe de 316€ / MW. La commune de Rodemack a introduit auprès d'EDF une demande d'accès au programme « bouclier tarifaire » d'amortissement du coût de l'énergie, permettant d'obtenir une ristourne de 30€/MW. Le coût prévisionnel sera donc de 286€/MW.

Pour information, la dernière facture EDF de janvier 2023 fait état d'un coût du MW de 115€. Soit une multiplication de 2.5 des coûts EDF pour le budget 2023.

5) Assemblée Générale du Réseau des Villes Fortifiées de la Grande Région

Suite à l'Assemblée Générale de l'association le 11 janvier dernier, M. Felici Geoffrey, Conseiller municipal, délégué à la mémoire, au patrimoine historiques et aux jumelages de la ville de Thionville a pris la présidence du réseau, en remplacement de M. Jean-Marc Fournel, maire de Longwy. Nous remercions M. Fournel pour son action ces dernières années à la tête du réseau.

Olivier Kormann, Maire de Rodemack, reprend quant à lui le poste de trésorier de l'association.



Le changement de gouvernance coïncide avec un tournant pour le réseau et une nouvelle ambition affirmée lors de l'assemblée générale. Des actions sont d'ores et déjà engagées autour du projet d'Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe.

6) CCCE : entretien de la végétation des ruisseaux en traversées urbaines

L'entreprise BK Environnement réalisera l'entretien de la végétation des ruisseaux en traversées urbaines à partir du 13 février. A Rodemack, l'intervention est planifiée certainement début mars et consistera essentiellement au fauchage et à l'enlèvement d'embâcles. Des opérations d'élagage peuvent également être réalisées si des branches ou arbres représentent un risque pour les inondations.

Un second passage sera réalisé à l'automne.

7) Installation d'une halte équestre à Rodemack

La commune de Rodemack est en relation depuis quelques mois avec le Comité Départemental de Tourisme Equestre Moselle (CDTE57). En concertation avec sa présidente, Madame Carole Karnath-Di Nardo, nous avons convenu d'installer une halte équestre près de l'aire de jeux du gymnase de Rodemack. Nos agents ont ainsi installé une barrière afin de permettre aux futurs promeneurs d'y attacher leur cheval avant de profiter de notre village.

8) Recrutement

Le Syndicat des Eaux de Puttrelange-Rodemack-Mondorff-Beyren recrute, pour un CDD de 6 mois pouvant déboucher sur un CDI temps complet (ou partiel si souhaité), une personne pour le poste suivant :

IDENTIFICATION DU POSTE :

Intitulé :	SECRETAIRE - COMPTABLE
Filière :	ADMINISTRATIVE
Cadre d'emploi :	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
Qualité statutaire :	CONTRACTUEL OU TITULAIRE
Lieu de travail :	MAIRIE DE RODEMACK
Catégorie :	C
Grade :	ADJOINT ADMINISTRATIF
Temps de travail :	35 Heures

FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE :

- Secrétariat du Syndicat des eaux
- Accueil et renseignement des abonnés des quatre communes du Syndicat Intercommunal des Eaux de Puttrelange-les-Thionville, Rodemack, Mondorff et Beyren-lès-Sierck
- Gestion de la facturation
- Gestion et suivi des abonnés et de leur consommation
- Gestion de la Comptabilité
- Préparation du budget
- Interface entre les abonnés et les entreprises.



Merci de bien vouloir adresser vos candidatures et votre CV à l'adresse suivante :

Syndic-eaux.rodemack@orange.fr

9) Remerciements

Le 24 janvier 2023, le Conseil de Fabrique s'est réuni pour son assemblée générale. Son président, Benoît Andrieux, en a profité pour souligner l'excellente relation entre l'équipe municipale et le Conseil de Fabrique.

M. Andrieux a notamment tenu à remercier la municipalité pour les réparations entreprises à l'église, ainsi que pour le renouvellement de la convention entre la municipalité et le Conseil de Fabrique pour une durée de 25 ans.

10) Rendez-vous à venir

Stage de vacances EHR (Hand) : un stage de vacances est organisé par le club du 13 au 17 février, quotidiennement de 9h à 16h, pour les catégories 2010-2014.

Carnaval de l'APE : l'Association des Parents d'Elèves invite tous les enfants de la commune ainsi que leurs parents à fêter ensemble le carnaval de l'APE. Un moment festif et joyeux à partager en famille organisé le samedi 4 mars 2023.

Les mots en goguette : Nouvelle édition de ce spectacle haut en couleurs qui se déroulera à la Grange à Georges le samedi 25 mars à 20h30 et le dimanche 26 mars à 14h30.

Cleanwalk : nous vous donnons rendez-vous (pas de limite d'âge) pour une matinée de nettoyage de nos ruelles, fossés et ruisseau le 26 mars 2023 de 9h à 12h.

Parlez-en autour de vous et venez nombreux. A l'issue, la municipalité offrira le verre de l'amitié.

Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France : comme chaque année, les viticulteurs du réseau des plus beaux villages de France se donnent rendez-vous à Rodemack les 29 et 30 avril 2023. Cette manifestation organisée par la CCCE se déroulera comme l'an passé au gymnase communautaire.

11) Reflexion autour de l'organisation d'un marché le dimanche matin

Depuis plusieurs mois, la municipalité réfléchit à l'opportunité d'organiser un marché libre le dimanche matin suite à la proposition de Monsieur Heusdain (Flam'Pat). L'objectif est de créer un événement hebdomadaire rassemblant une vingtaine de marchands (essentiellement alimentaires) et ainsi créer un nouveau service de proximité, en plus du rendez-vous déjà établi du mercredi soir.

Etant donné les travaux à venir de la maison de santé, le lieu du marché serait établi sur l'espace des tablées rodemackoises près du gymnase.

Réunie le 24 janvier 2023, la commission « **cadre de vie** » s'est exprimée en faveur du projet, avec toutefois un certain nombre de réserves que nous devons lever avant toute décision définitive (accès électricité, nettoyage du site, règlement du marché et responsabilités, tarifs).



Nous allons par ailleurs continuer de consulter les acteurs économiques de la commune pour que tout le monde puisse y trouver son compte.

Enfin, nous proposons de recueillir l'avis des Rodemackois au travers d'un rapide questionnaire qui sera diffusé aux abonnés de notre adresse mail, ou M@irie Connect.

L'objectif, si le projet se réalise, est de tester le concept sur une première saison reconductible.

Ouverture du Conseil à 21h07.

070223-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.12.2022

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 20.12.2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

070223-2/ CESSION DE TERRAIN

Dans le cadre de l'aménagement de la dernière tranche du lotissement « *Les Jardins du Castel* », Madame Marie-Jeanne WAGNER épouse BAUCHEL et Monsieur Jean Pierre Joseph BAUCHEL, ont accepté la cession de la parcelle section 49, numéro d/44.

En contrepartie, la commune de Rodemack s'engage à céder à l'euro symbolique la parcelle section 49, numéro a/44

Ce découpage est issu du procès-verbal d'arpentage du 04 octobre 2022 en cours d'inscription aux services du cadastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

070223-3/ REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur CZACHOR, adjoint au Maire, la somme de 204€ avancée par lui pour un achat urgent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

070223-4/ DEVENIR DU PROJET DE PÔLE ARTISANAL, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE

Vu la convention signée avec l'EPFL le 18 décembre 2014

Vu l'acquisition du bien dénommé « Maison Starck » et situé 65 rue du Général Simmer à Rodemack le 30 décembre 2015 par l'EPFL

Vu la délibération du 05 mars 2018 missionnant en qualité de mandataire la SODEVAM pour le projet de restructuration de la « Maison Starck »



Vu la délibération n°190219-14 du 19 février 2019 relative à l'attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre au Groupement SCHOTT/LABART/BICOME/BUREAU PREVENTION/VENATHEC pour la restructuration de la « Maison Starck »

Vu les délibérations du 08 juin 2021 pour la validation de l'Avant-Projet Définitif et l'établissement du plan de financement nécessaire afin de solliciter les subventions relatives

Vu l'arrêté préfectoral n°2021/445 du 29 juin 2021 prescrivant la réalisation d'une fouille archéologique préventive

Vu le permis de construire accordé à la SODEVAM le 08 août 2021

Vu la décision du conseil municipal du 3 février 2022 de modifier le programme de l'opération en vue de scinder en 2 lots distincts la parcelle cadastrée section 2 n°197 comme suit :

- un lot n°1 constitué de l'actuelle maison sise 65 rue du Général Simmer ;
- un lot n°2 constitué de la cour arrière et des dépendances ;

L'objectif était de proposer la vente du lot n°1 de gré à gré à la Brasserie Artisanale de Rodemack ou un collectif de commerçants désignés.

Vu la réponse de Mr Nicolas Bouchy, gérant de la Brasserie Artisanale de Rodemack, en date du 15 septembre 2022, indiquant que la brasserie n'est pas en capacité d'acquérir le bien, qu'elle a décidé de transférer son site de production à Hettange-Grande, mais souhaite à terme développer un débit de boissons à Rodemack.

Vu le manque de candidatures déclarées à ce jour pour intégrer cette future structure

Vu les incertitudes liées à l'augmentation de l'enveloppe financière du projet et à la programmation de la campagne de fouilles prescrites par arrêté préfectoral

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'abandonner le projet actuel de Pôle Artisanal, Commercial et Touristique au lieu-dit « Maison Starck »
- de demander à la SODEVAM de dénoncer toutes les missions relatives au projet
- de solliciter le comité consultatif pour réfléchir à la future vocation de l'immeuble et la nouvelle programmation du projet
- de solliciter l'EPFGE pour le montage d'un appel à projet en lien avec les travaux du comité consultatif
- d'informer les partenaires publics du projet qui ont été sollicités pour soutenir financièrement le projet de cet abandon et, par conséquent, de l'annulation des demandes de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition :

12 pour / 2 abstentions



070223-5/ CESSION BAIL DE CHASSE

En date du 11 novembre 2022, Monsieur Raphaël COLOSIO, domicilié 6, boucle des artisans – 57570 CATTENOM, adjudicataire du lot de chasse N°4 de la commune de Rodemack, a informé la commune de son intention de céder son bail de chasse à Monsieur Gérard HELLER, domicilié 4, rue de Zoufftgen - 57330 ROUSSY LE VILLAGE.

En date du 17 novembre 2022, Monsieur HELLER a confirmé par courrier son intention de reprendre le bail de chasse du lot N°4, aux mêmes conditions de surface et de prix de location que le locataire actuel, pour la période allant du 2 février 2023 au 1^{er} février 2024.

Conformément à l'arrêté préfectoral 2014-DDT-SERAF-UFC du 25 juillet 2014, les membres de la commission communale de chasse ont été consulté le 07 janvier 2023 pour exprimer leur avis sur cette cession au plus tard le 20 janvier 2023.

Suite à l'avis favorable exprimé par la commission communale de chasse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser la cession du bail de Monsieur COLOSIO Raphaël à Monsieur HELLER Gérard,
- de retenir la caution financière de Monsieur COLOSIO Raphaël dans l'attente d'un certificat de la Fédération de Chasse de la Moselle et du Fonds d'Indemnisation des Dégâts des Sangliers de la Moselle précisant de Monsieur COLOSIO est à jour de ses cotisations.
- de signer un nouveau bail de location pour le lot N°4 avec Monsieur Gérard HELLER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

070223-6/ TARIF LOCATION GITES

Vu l'augmentation importante des tarifs d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location des gîtes communaux, à compter du 1^{er} mars 2023, comme suit :

Gîtes Communaux de la rue du Général Simmer

DURÉES	TARIFS		
	Gîte 1	Gîte 2	Gîte 3
Nuit	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Week-end (du vendredi au dimanche inclus)	130,00 €	125,00 €	145,00 €
Semaine	250,00 €	180,00 €	300,00 €
Mois	840,00 €	550,00 €	860,00 €
Forfait Ménage	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Option Location literie & Serviettes (Par personne)	20,00 €	20,00 €	20,00 €



Gîte de Semming

Durée	TARIF
Nuit	70,00 €
Week-end (du vendredi au dimanche inclus)	185,00 €
Semaine	350,00 €
Mois	1 140,00 €
Forfait Ménage	50,00 €
Option Location literie & serviettes (Par personne)	20,00 €

Forfait ménage appliqué à tous les gîtes

Le forfait ménage sera systématiquement appliqué à l'issue de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

070223-7/ Mise en location et tarif logement

Les travaux de l'appartement situé au 39 Place de Gargan (au-dessus de la mairie), d'une surface de 180 m², sont en passe de se terminer avec notamment le changement de chaudière, des travaux importants d'électricité et de plomberie, la réfection complète de la salle de bains, la mise en peinture de l'ensemble.

Vu les travaux importants de rénovation entrepris par la municipalité

Vu les prix du marché de la location de biens sur le secteur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant du loyer à 1.200 € par mois, charges non comprise. Ce prix pourra être revu en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

Les candidats sont appelés à contacter le secrétariat de la mairie au 03 82 83 05 50 ou par mail à l'adresse commune-de-rodemack@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.



CHARTRE COMMUNE NATURE 2023

« Eau et Biodiversité » : signature de la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics et participation à la distinction « Commune Nature »

Les **pesticides** sont utilisés depuis de nombreuses années dans différents domaines, notamment pour le désherbage des « zones non agricoles » (parcs, jardins, voirie infrastructures routières et ferroviaires, cimetières, terrains de sport, etc...) et détectés dans les eaux superficielles et souterraines. Ces derniers constituent une **menace pour la pollution des eaux** et risquent de se retrouver dans celles destinées à la consommation humaine.

C'est pourquoi, la Région Grand Est et l'agence de l'eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Le Conseil Municipal,

- décide d'inscrire la commune à l'opération de distinction « *Commune Nature* » au titre de la démarche « *Eau et Biodiversité* », mise en œuvre par la Région Grand-Est.
- décide d'approuver la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics et son règlement.
- autorise le Maire à signer ladite charte ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

Clôture de la séance du conseil municipal à 22 h 15